

DERVAL INFOS

N°41

BIMENSUEL GRATUIT D'INFORMATIONS - 11 AVRIL 2025



Directeur de la publication, Dominique DAVID, Maire

Rédaction : Mairie de DERVAL

Service communication : 06.08.02.14.70 / communication.mairie@derval.fr

Tirage : 600 exemplaires - impression en mairie



Horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
fermée le mardi de 13h30 à 14h30 et le samedi matin

02.40.07.70.11
www.derval.fr
contact@derval.fr

DANS LE RÉTRO



Rallye historique de Loire-Atlantique - 29 & 30 mars



Marche solidaire d'Au bonheur des F'âmes - 6 avril



Les bénéfices de la marche seront reversés à l'association Solidarité Femmes Loire Atlantique pour les soutenir dans leur lutte contre les violences faites aux femmes.

LES BRÈVES

ENEDIS : coupure de courant pour travaux

Le mardi 29 avril, de 9h à 14h

Quartiers et lieux-dits concernés :

La Touche, la Daviais, 1 et 8 la Picaudais, 3 la Place, Moulin du Licouet, 2 la Pihorais, 14 le Patis



Reconnaissance du statut de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 24 mars 2025, le ministère de l'Intérieur reconnaît le statut de catastrophe naturelle à la commune de Derval après les inondations de janvier dernier.

Le statut de catastrophe naturelle concerne les dommages causés pendant la période du 24 janvier au 6 février 2025.

Consultez en ligne l'arrêté publié au Journal Officiel du 3 avril 2025 depuis notre site Internet derval.fr, rubrique actualités.



L'ACTU DERVALAISE

Inscriptions sur les listes électorales

Vous êtes arrivé ou avez changé d'adresse, sur la commune de Derval courant d'année 2024 ?

Avez-vous pensé à vous inscrire sur les listes électorales de la commune, ou avez-vous informé la mairie de votre changement d'adresse ?

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de votre commune soit :

- en ligne sur service-public.fr,
- en complétant un CERFA papier disponible à la mairie.

Vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales de Derval mais vous avez déménagé (en restant sur la commune) :

- transmettez un justificatif de domicile de moins de 3 mois à la mairie, et nous procéderons au changement d'adresse.

Pour toutes questions relatives à l'inscription sur les listes électorales de la mairie de Derval, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, en demandant le service élections au 02 40 07 70 11.



Expression de l'opposition

En ce début d'année parlons chiffres ! Nous avons voté le 28 mars le budget municipal 2025, la commune possède une grande capacité financière à mettre au service des besoins de ses habitants.

Le compte administratif 2024 publié dans le « Derval Infos » du 28 mars fait état d'un excédent total de plus de 4 millions d'euros.

16ème anniversaire : pensez au recensement citoyen



Le recensement citoyen doit être réalisé dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Cette démarche civique est importante car elle permet de recevoir la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). C'est à l'issue de la JDC que le jeune reçoit son Certificat Individuel de Participation indispensable pour s'inscrire à un examen (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Un accès tardif à la JDC peut entraîner un retard dans les démarches ou les empêcher. Le recensement permet aussi l'inscription d'office sur les listes électorales aux 18 ans.

Se faire recenser est simple et sans rendez-vous. Il faut se présenter à la mairie du domicile muni de votre carte d'identité et du livret de famille. Vous pouvez aussi faire la démarche en ligne sur :

service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054

Enfin, l'ordre de convocation à la JDC sera reçue au plus tard dix jours avant la date fixée, soit par courrier postal soit dans son espace personnel du site : majdc.fr

Ce qui porte le budget global 2025 à plus de 11 millions d'euros.

De quoi engager, sans nul doute, de nombreux projets en cette dernière année de mandat 2020/2026.

Laurence LE BIHAN



Affectation du résultat de fonctionnement de 2024 pour le Budget Principal

Le résultat de clôture présenté dans le cadre du compte administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 962 213,48 €, qu'il convient de répartir dans le budget 2025 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat à hauteur de 962 213,48 € pour les besoins de financement de la section d'investissement et le solde, soit 1 000 000 €, à la section de fonctionnement.

Affectation du résultat d'exploitation de 2024 pour le Budget Annexe Assainissement

Le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent d'exploitation de 73 702,30 €.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat à hauteur de 60 002,30 € pour les besoins de financement de la section d'investissement et le solde, soit 13 700 €, à la section d'exploitation.

Budget Principal : adoption du Budget Primitif pour 2025

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement du Budget Principal, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement
Recettes = Dépenses.....4 712 000 €

Section d'investissement
Recettes = Dépenses.....5 762 000 €

Budget Annexe Assainissement : adoption du Budget Primitif pour 2025

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 pour la section d'exploitation et la section d'investissement du Budget Annexe Assainissement, qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation
Recettes = Dépenses.....181 500 €

Section d'investissement
Recettes = Dépenses.....468 000 €

Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de l'ex-hôtel Provost

L'aménagement de l'ex-hôtel Provost, pour la création de cellules commerciales et d'une salle pour la mairie, est un des projets définis dans le contrat « Cœur de Bourg ». Une étude de programmation architecturale menée en 2024 a permis de dresser la liste des travaux et d'en estimer le coût, ainsi que le calendrier. Après sélection de l'architecte et instruction du permis de construire, les travaux pourraient commencer au début de l'année 2026 et s'achever à la fin de la même année. Le coût total de l'investissement est estimé à 1 500 000 € T.T.C.

Afin de ne pas grever inutilement le budget de l'année 2025 en y inscrivant l'ensemble de ces dépenses, tout en permettant de lancer les phases préparatoires aux travaux dès cette année, Monsieur le Maire propose de répartir les dépenses liées à ce projet sur plusieurs années, via le mécanisme de l'autorisation de programme. Celui-ci permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations physiques d'investissement pluriannuel, de voter le montant total de l'opération en financement (montant d'autorisation de programme) et d'ouvrir annuellement, au budget, les crédits de paiement nécessaires pour la réalisation de l'échéancier prévu (montant de crédit de paiement).

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement est nécessaire au montage du projet d'aménagement de l'ex-hôtel Provost

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'aménagement de l'ex-hôtel Provost, ainsi que détaillé ci-après :
montant global de l'autorisation de programme : 1 500 000 € T.T.C. - crédit de paiement pour 2025 : 400 000 €, 2026 : 900 000 € et 2027 : 200 000 € et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Vote des taux de la fiscalité locale pour l'année 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2025 à l'identique par rapport à 2024.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport



à 2024 et de les fixer à : taxe foncière sur les propriétés bâties à 33,55 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties à 43,18 % ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 16,55 %, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de le charger de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Abondement du Budget du Centre Communal d'Action Sociale par le Budget Principal

Monsieur le Maire propose de maintenir l'abondement du budget du Centre Communal d'Action Sociale par le Budget Principal de la commune à hauteur d'1,10 € par habitant compté dans la population municipale. En effet, le Conseil Municipal avait décidé en 2022 de contribuer au budget du Centre Communal d'Action Sociale à hauteur d'un euro par habitant. Ce forfait a été complété de 0,10 € en 2023, pour tenir compte de la participation financière du Centre Communal d'Action Sociale au fonds de compensation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (aide financière complémentaire pour le financement des aides techniques et équipements adaptés au handicap, ou pour l'aménagement du véhicule personnel pour le rendre accessible).

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'abondement du budget du Centre Communal d'Action Sociale par le Budget Principal de la collectivité, pour le montant de 3 935,80 €.

Subvention à verser en 2025 à l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs »

Monsieur le Maire rappelle que l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs » et la collectivité ont conclu une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur l'organisation du fonctionnement, de l'animation et de la gestion d'un restaurant scolaire ouvert aux enfants, aux enseignants et au personnel des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Derval et sur l'organisation de l'accueil périscolaire.

Par courrier du 5 Mars 2025, l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs » sollicite l'attribution d'une subvention de 100 000 €, versée selon les modalités suivantes : 33 333 € en Avril 2025, 33 333 € en Juin 2025 et 33 334 € en Octobre 2025.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité (M. Chouquet, Mme Leblay, Mme Goujon et Mme Usureau n'ayant pas pris part au vote), d'attribuer

une subvention de 100 000 € à l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs » pour l'année 2025, dans les conditions ci-dessus exposées.

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Une révision complète du Plan Local d'Urbanisme a été approuvée le 3 Juin 2022. Deux années de mise en œuvre de ce nouveau document ont montré la nécessité de réaliser quelques aménagements du règlement graphique et écrit. Ces évolutions ne modifiant pas l'équilibre du Plan Local d'Urbanisme, une procédure de modification a été lancée en Septembre 2024.

Cette modification porte sur les éléments suivants : règlement graphique => changement de zonage pour six parcelles situées Rue de Nantes, ajout de six éléments dans la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination, ajout du périmètre de protection autour du château de Derval ; diverses modifications du règlement écrit, concernant notamment la possibilité de construire en second rideau dans la zone Ua (sous condition), la suppression du retrait de vingt centimètres pour les annexes, des précisions sur la possibilité de construire des toits terrasse ou encore l'obligation de disposer d'un local dédié aux ordures ménagères dans les opérations comprenant plus de deux logements et modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation de la Rue de Nantes et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur « Les Échos »

Une enquête publique s'est tenue en mairie de Derval pour une durée de trente-trois jours, du 16 Décembre 2024 au 17 Janvier 2025 inclus. Elle a notamment permis d'inclure deux nouveaux bâtiments dans la liste de ceux pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 3 Juin 2022.

Vu le projet de modification mis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 Décembre 2024 au 17 Janvier 2025 inclus.

Vu le rapport du commissaire-enquêteur du 18 Février 2025.

Considérant que le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme est constitué par les documents modifiés.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le dossier de modification du Plan Local



d'Urbanisme de Derval, comprenant la notice explicative, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement écrit et de dire que la présente délibération, conformément aux dispositions des articles L.153-23 et R.153-22 du Code de l'Urbanisme, sera publiée sur le portail national de l'urbanisme, affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans un journal régional ou local, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement « La Grée du Bourg » dans le domaine public : mise à jour des parcelles concernées

Le Conseil Municipal du 28 Juin 2024 a validé la rétrocession des espaces communs du lotissement de « La Grée du Bourg », à la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre à jour la liste des parcelles transférées, afin d'ajouter la parcelle cadastrée section XC n°311 qui a été omise et remplacer la parcelle cadastrée section XC n°237 à la parcelle cadastrée section XC n°53, du fait d'une erreur matérielle.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter, à l'euro symbolique, la rétrocession des parcelles cadastrées section XC n°237 (en lieu et place de la parcelle cadastre section XC n°53) et n°311 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le 1er adjoint en cas d'indisponibilité, à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires. Les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Conventions de prêts d'usages avec les exploitants des terres agricoles appartenant à la commune

La commune possède plusieurs parcelles situées en zone agricole et exploitées par des tiers. Par délibération du 30 Octobre 2003, le Conseil Municipal avait validé la signature de conventions d'occupation précaire avec les exploitants de ces parcelles. Elles étaient assorties d'une modeste redevance versée annuellement au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose de remplacer ces conventions par des conventions de « prêt d'usage » (ou « commodat »). En effet, l'exploitation permet l'entretien de la parcelle, évitant ainsi une charge pour la commune. En conséquence, la convention de prêt d'usage permet de mettre à disposition les terres à titre gratuit.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider la mise en place de convention de prêt d'usage (ou « commodat ») avec les exploitants des parcelles agricoles appartenant à la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, ainsi que leurs éventuels avenants.

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune à l'association « Les Voyageurs »

Le 10 Mai 2019, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de la commune à l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs ». Cette mise à disposition est assortie d'une prise en charge financière des frais par l'association.

Cette convention est arrivée à expiration. Par ailleurs, les missions confiées par le biais de la convention ont été attribuées à un autre agent. Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention.

Considérant l'accord de l'agent pour l'exercice des missions confiées à la commune.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la mise à disposition d'un agent communal à l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs », pour la réalisation de la gestion des ressources humaines de l'association et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que ses éventuels avenants.

Achat des parcelles pour la réalisation d'un itinéraire de randonnée vers la vue panoramique

Le site de la vue panoramique sur la vallée de la Chère offre un intérêt patrimonial et touristique qui mérite d'être mieux mis en valeur. Il peut, par ailleurs, constituer un but de randonnée intéressant depuis le bourg, à condition d'être aménagé pour pouvoir cheminer en sécurité. Par ailleurs, ce site est aujourd'hui une propriété privée qui est entretenue, de manière bénévole, par des particuliers.

Monsieur le Maire propose d'acquérir le site de la vue, afin de pouvoir l'aménager et l'entretenir correctement. Il propose, également, d'acquérir une bande de terre de quatre mètres de large, le long des parcelles cadastrées section ZK n°57 et ZK n°84, afin de constituer un itinéraire de randonnée continu depuis le bourg. Cette bande a été matérialisée, dans le plan local d'urbanisme, sous la forme d'un emplacement réservé.



L'itinéraire pourra se poursuivre en direction du château de Derval par la voie communale, voire s'intégrer dans une boucle de randonnée plus large, d'intérêt intercommunal, voire départemental.

Les propriétaires des parcelles concernées ont donné leur accord pour un achat au prix de 3 000 €/hectare, la commune prenant en charge les frais de notaire et les frais d'acte.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'achat des espaces suivants au prix de 3 000 €/hectare ; parcelle cadastrée section ZK n°57 : subdivision « a » et son chemin d'accès, ainsi qu'une bande de quatre mètres de large le long de la voie communale n°59, pour une surface totale estimée à 1 700 m², ainsi que la parcelle cadastrée section ZK n°84 : bande de quatre mètres de large le long de la voie communale n°59 d'une superficie estimée à 1 500 m² et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes liés à cet achat ; les frais de bornage et d'acte étant à la charge de la commune.

Demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour l'aménagement d'une voie douce en chaussée à voie centrale banalisée aux villages « La Robinais » et « Les Essarts »

Le Conseil Municipal du 28 Janvier 2025 a validé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour le projet d'aménagement d'une voie de circulation douce le long de la voie communale n°46, aux villages « La Robinais » et « Les Essarts ».

Pour rappel, ces travaux viendront compléter la voie verte déjà réalisée le long de la départementale n°537 et permettront ainsi, aux habitants des villages concernés de se rendre dans le bourg, soit à pied, soit en vélo de manière sécurisée.

La chaussée bitumée sera élargie, afin de matérialiser une chaussée à voie centrale banalisée tout le long de la voie communale. Le fossé sera busé afin d'aménager, en parallèle de la chaussée, un espace de circulation piéton qui sera traité en un mélange terre-pierre engazonné, de façon à limiter l'artificialisation des surfaces.

Le projet comprend également des aménagements de sécurité, notamment un mini giratoire, un plateau surélevé et éventuellement une écluse.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 281 300 € H.T.

Ce projet est éligible au fonds vert. Monsieur le Maire propose donc de déposer une demande de subvention complémentaire pour un montant de 70 735 €.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 70 735 € dans le cadre du fonds vert (axe 3 - développement des mobilités durables en zones rurales), pour cofinancer l'aménagement d'une voie douce en chaussée à voie centrale banalisée aux villages « La Robinais » et « Les Essarts », dont le coût total est estimé à 281 300 € H.T., d'autoriser l'inscription des dépenses correspondantes au budget 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier de demande de subvention.

Questions diverses

Travaux

- Mairie : l'étage devrait être terminé prochainement.
- Hôtel Provost : le cabinet d'architecte a été retenu. Une première version sera présentée début Juin à la commission « ex-hôtel Provost ». La première étape sera un curage (nettoyage et mise à nu) du bâtiment.

« La Robinais » et « Les Essarts » : après l'adoption du Budget Primitif, le marché a été publié et les travaux d'aménagement d'une voie douce en chaussée à voie centrale banalisée devraient débuter en Juin.

Argent de poche : deux jeunes viendront aider les services techniques à la préparation du tournoi jeunes U 12 « S.C.N.A. CUP » des 19 et 20 Avril.

Cultur'âges 44 : un atelier repotage de tomates cerises aura lieu le 24 Mai. Le pied, le pot et la terre seront fournis.

Service de Soins Infirmiers À Domicile : une réunion a eu lieu sur la réforme du service autonomie qui s'appliquera au 1er Janvier 2026 ; cette dernière concerne la fusion de trois organismes : le S.S.I.A.D., Proxim'Services de Redon et la fondation Saint-Héliér qui proposeront des services à la personne sur le territoire.

Polleniz : la collecte de ragondins est en baisse, liée à la diminution des piègeurs. L'association « Polleniz » a été interpellée sur les nuisances dues aux choucas des tours. Le Président de l'association est réservé sur l'issue favorable des démarches des communes qui prévoient d'interpeller le Préfet.

« La Barakatous » : les membres de l'association réintégreront le local situé au 46 Rue de Rennes, après remise en état ; celui-ci sera disponible pour les vacances de Printemps.



À propos du budget

Le budget de notre commune se compose d'un budget principal (BP) et d'un budget annexe assainissement.

Chacun de ces budgets est lui-même composé d'un budget de fonctionnement et d'un budget investissement

- **La section de fonctionnement** correspond aux recettes courantes. Il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat. S'y ajoutent le produit des services publics et du domaine communal.

BP 2025 : 3 712 000 €

Cette section sert aux dépenses habituelles et nécessaires au fonctionnement de la commune. Il s'agit par exemple de la rémunération des employés municipaux, de l'achat de services, du paiement des intérêts de la dette, etc.

BP 2025 : 2 715 024 €

Excédent BP 2025 dégagé sur la section de fonctionnement (recettes-dépenses) :

BP 2025 : 996 976 €

- **La section d'investissement** est financée par des dotations et subventions de l'Etat ou d'autres organismes publics.

BP 2025 : 651 889 €

Cette section sert aux dépenses enrichissant le patrimoine de la commune. Cela correspond notamment aux investissements dans les équipements.

Pour Derval et concernant le budget principal :

Récapitulatif :

Solde BP dégagé au 31/12/24 :	4 113 135 €
Excédent BP section de fonctionnement :	996 976 €
Recettes BP 2025 section investissement :	651 889 €
Total :	5 762 000 €

Pour 2025, la capacité de financement des investissements est donc de 5 762 000 € dont 4 728 923 € déjà fléchés sur des investissements prévus dans le plan pluriannuel d'investissements (PPI).

Lors de la réunion du conseil municipal du 28 mars dernier, chaque conseiller a reçu tout le détail du budget et celui-ci a été voté, sans remarque, à l'unanimité.

Inscriptions scolaires 2025

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés à partir de 2022 sont ouvertes ! Pour cela, il vous faudra remplir le dossier d'inscription 2025-2026 téléchargeable sur le site Internet www.derval.fr aux rubriques « Enfance - jeunesse », puis « Ecole - scolarité ». Vous pouvez aussi demander le dossier à l'accueil de la mairie de Derval.

Retirer le dossier dès maintenant vous permet de prendre connaissance des pièces justificatives à joindre, de prendre le temps de les rassembler et de remplir le dossier. Une fois ces démarches faites, vous n'aurez plus qu'à vous focaliser sur votre enfant et sa rentrée scolaire !

Pour tout renseignement, **vous pouvez demander le service Affaires scolaires au 02 40 07 70 11 ou consulter la rubrique « Enfance - jeunesse » de www.derval.fr**

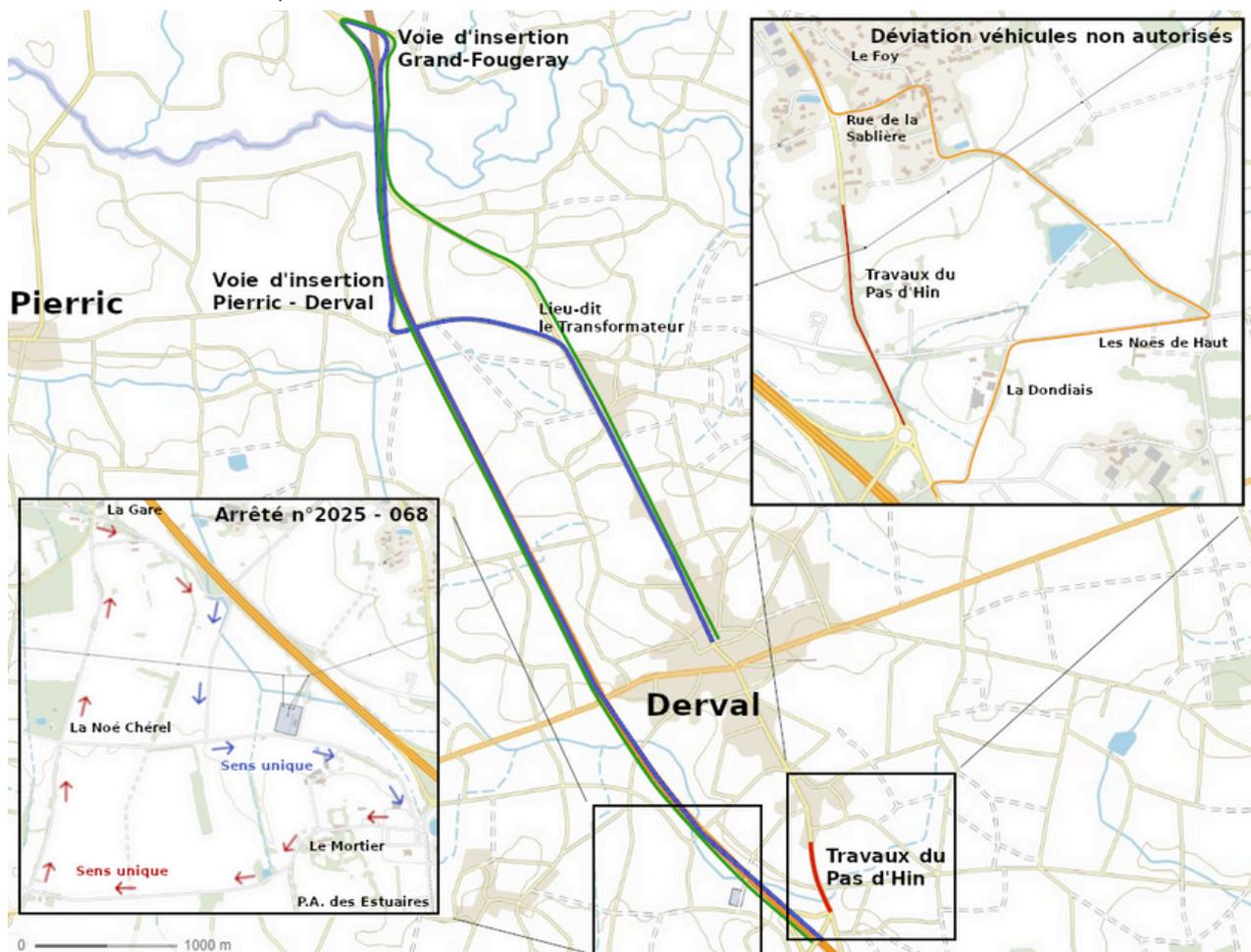


L'ACTU DERVALAISE

Travaux du rond-point du Pas d'Hin

Des travaux sont en cours sur la route D537 afin d'aménager le croisement du Pas d'Hin en rond-point. **Il ne sera plus possible d'accéder à Derval depuis la 2x2 voies Nantes Rennes ou la zone industrielle jusqu'au 23 mai 2025.**

Des déviations ont été mises en place. Nous vous remercions de les respecter afin d'arriver en toute sécurité à Derval. En effet, les routes secondaires ont pour but de desservir des lieux-dits et des champs. Elles n'ont pas été construites pour une circulation automobile importante. Les déviations vous indiquent les axes routiers les plus appropriés à la circulation (voir arrêté n°2025 - 068 à consulter sur derval.fr).



Sens Nantes - Derval

Sortez à la bretelle direction « D56 Grand-Fougeray Mouais » pour effectuer un demi-tour et prendre la 2x2 voies vers Nantes, sortez ensuite à la bretelle « D46 Châteaubriant Derval Guémené-Penfao Pierric » puis suivez les panneaux jusqu'à Derval.

Accès des poids lourds (non représenté sur la carte)

Suivez la direction Nozay, prenez la voie d'insertion « D771 Laval Treffieux Issé Châteaubriant ». Suivez la D771 direction Laval pendant 15 km. Au 5ème rond-point, prenez la direction « D775 Lusanger Derval Redon » et suivez la route jusqu'à Derval.

Sens Derval - Nantes

Sortez de Derval en suivant la direction Rennes. Une fois sur la 2x2 voies, effectuez un demi-tour dès la première sortie : bretelle d'insertion direction « D56 Grand-Fougeray Mouais ».

Accès des véhicules non autorisés

Prenez la sortie « D537 Guémené-Penfao Pierric Derval », tournez à la première à droite (avant le rond-point). Prenez la première à gauche. Après la Dondiais, prenez à droite. Prenez ensuite la première à gauche et immédiatement après, la voie à gauche. Au bout de cette route, prenez à droite. Vous traversez un petit village jusqu'au croisement à la rue de Nantes.



L'ACTU DERVALAISE

Permanences fiscales à France Services

A l'approche de la période de déclaration des revenus des mois d'avril et mai, France Services Derval vous propose des permanences fiscales. **Un agent du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Châteaubriant pourra répondre à toutes vos interrogations sur la taxe foncière, taxe d'habitation, ajustement de taux, paiement en ligne, etc.**

Ces permanences auront lieu sur rendez-vous :

- Mercredi 23 avril 2025, de 9h00 à 12h30
- Visioconférence, lundi 5 mai 2025, de 14h00 à 16h30
- Mardi 20 mai 2025 de 9h00 à 12h30 et de 13h40 à 16h30

Vous pouvez prendre rendez-vous de plusieurs manières :

- En contactant France Services au 02 40 81 82 26
- Via le site www.impots.gouv.fr depuis la rubrique « Contact et rendez-vous »,
- En joignant le service d'information des impôts au 0 809 401 401 de 8h30 à 19h00. *Service gratuit, prix d'un appel local (numéro non surtaxé).*

N'oubliez pas d'apporter vos identifiants et vos documents le jour de votre rendez-vous. France Services est situé au 14 rue de la Garlais 44590 Derval.

Massage prénatal

Melinda, auxiliaire de puériculture en pédiatrie depuis 10 ans, accompagne les futures mamans pendant leur grossesse. Récemment formée au massage prénatal, elle vous propose d'alléger vos douleurs et de créer un moment de bien-être pour vous et votre bébé. Les séances de massage s'adressent aux femmes enceintes à **partir du 4ème mois de grossesse, avec l'accord préalable de votre sage-femme ou de votre médecin (certificat médical)**. Elles ont lieu au domicile de Melinda, à Derval, ou à votre domicile dans une zone de 10 km aux alentours de Derval.

Les séances durent 1h, adaptables selon vos besoins, au prix de 70€/heure. 15% vous sont offerts pour votre première séance. Des cartes cadeaux sont également en vente pour faire une surprise à la future maman. Renseignements au 06 85 85 16 13 ou sur la page Facebook "Melinda massage".

Chasse aux œufs 2025

Le Conseil Municipal des Enfants de Jans, en partenariat avec les Conseils Municipaux des Jeunes de Derval, Marsac-sur-Don et Châteaubriant, vous proposent une chasse aux œufs. **Les enfants se réuniront au Champ Brezin de Jans, le samedi 19 avril de 15h30 à 16h30**, pour trouver des œufs de différentes couleurs, à échanger par la suite contre des chocolats. Les enfants du CMJ de Derval participeront à l'évènement.

Deux niveaux de difficulté sont prévus : 3-6 ans et 6-8 ans. De grosses pièces en chocolat sont également à gagner en retrouvant les œufs « spéciaux »... **N'oubliez pas de venir déguisé et avec un panier pour ramasser tous vos œufs !**

La chasse aux œufs s'adresse aux enfants de 3 à 8 ans. Ils doivent être accompagnés. **L'évènement est gratuit sur réservation au Guichet Unique : 02 40 28 88 89.**



MASSAGE PRÉNATAL

Envie d'un moment de relaxation, de détente. Je vous propose ce massage complet du corps, des pieds au cuir chevelu, et jusqu'au bout des doigts.

- À partir du 4^{ème} mois de grossesse
- 2h de massage mais adaptable
- 70€/heure
- Soulage les douleurs
- Réduit les tensions et la fatigue
- Procure bien être et détente
- Favorise le drainage (jambes lourdes)

MELINDA

PRISE DE RDV AU : 06.85.85.16.13
melinda@hotmail.fr

mon Domicile où chez vous - Derval et 10kms aux alentours





SCNA Cup et soirée aligot les 19 & 20 avril

La SCNA Cup se profile à l'horizon... Chaque année, le SCNA organise cette grande compétition qui rassemble à Derval les équipes U12 de tous les clubs de France : AS Saint-Etienne, Lille OSC, LUSTVI, les Jeunes d'Erbray, etc., le tout dans une atmosphère de convivialité et d'esprit sportif.

Cette année, la SCNA Cup aura lieu le samedi 19 et le dimanche 20 avril 2025 au complexe sportif de Derval. Les 48 équipes en lice ont changé pour cette nouvelle édition. Découvrez-les, ainsi que les groupes de la SCNA Cup, sur la page Facebook « SCNA CUP ».

Nouveauté 2025 : le Sporting Club organise un grand repas aligot pendant la SCNA Cup !

Après une journée conviviale et festive aux terrains de foot, **poursuivez les réjouissances en soirée le samedi 19 avril sous les ombrières autour d'un bon repas à l'aligot.** Un repas savoureux mais surtout authentique car le SCNA accueillera sur place la coopérative fromagère Jeune Montagne qui sauvegarde et produit la Tome fraîche de l'Aubrac et l'Aligot depuis 1960. **Leurs traiteurs viendront des montagnes de l'Aubrac avec leurs produits du terroir pour préparer sous vos yeux l'aligot dégusté le soir même.** Enfin, Un DJ sera présent pour animer la soirée et en faire un moment inoubliable.

Vous pouvez réserver des repas adulte à 13 € et des repas enfant (-10 ans) à 6 € avec 2 menus au choix : Aligot/Saucisse ou Aligot/Kebab par mail à contact@scna-derval.fr



Séance gratuite d'autodéfense pour les adolescents

GRATUIT : MERCREDI 16 AVRIL de 15h à 16h30
Séance "DECOUVERTE" Adolescents



(connaissance et développement personnels)
ACQUERIR L'ESPRIT DES ARTS MARTIAUX
Infos. 06.13.84.32.94 autodefense-derval@orange.fr

L'association d'autodéfense de Derval organise **une séance gratuite à destination des adolescents.** L'association vous fera découvrir des techniques et des postures à employer quand vous êtes dans des situations de harcèlement.

La séance aura lieu le mercredi 16 avril de 15h à 16h30. Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter le 06 13 84 32 94 ou écrire à autodefense-derval@orange.fr

Bilan santé : troubles respiratoires et allergies

La brise printanière souffle enfin, portant à nos narines de délicats arômes et de délicieux... allergènes. Le MarSOINS vous propose **un bilan santé avec un pneumologue - allergologue le mercredi 16 avril, de 10h00 à 12h30, à la place de l'Eglise.**

Vous pourrez tester votre souffle et poser vos questions sur vos allergies, l'aération de la maison, le tabac, les maladies chroniques, l'apnée du sommeil, etc. Une occasion d'être conseillé et orienté.

Le bilan auditif est ouvert à tous, sans rendez-vous, gratuit et anonyme.





Patrick DUBREUIL, décédé le 26 mars 2025



L'AGENDA DERVALAIS

Quoi ?	Qui ?	Quand ?	Où ?
Bilan santé, troubles respiratoires & allergies	Le MarSOINS	Mercredi 16 avril 10h - 12h30	Place de l'Eglise
Séance découverte pour adolescents	Association d'autodéfense	Mercredi 16 avril 15h - 16h30	Salle de sports
SCNA CUP et soirée Aligot	SCNA	Samedi 19 & dimanche 20 avril	Terrains de football
Trico'Thé	Médiathèque Intercommunale	Samedi 19 avril 14h00	Médiathèque Intercommunale
Permanence fiscale	France Services	Mercredi 23 avril 9h - 12h30	France Services 14 rue de la Garlais

Plus d'infos : www.derval.fr et suivez-nous sur Facebook 
Prochain numéro : 25 avril 2025

